



LE 1^{ER} MARS 2021

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9685-010321 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2021

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire janvier 2021
- . Rapport budgétaire février 2021

9686-010321 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

9687-010321 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Journal des chèques 2100252 – 2100261 | 24 957,96 \$ |
| Journal des chèques 2100262 – 2100271 | 71 374,89 \$ |
| Journal des chèques 2100272 - 2100342 | 528 649,24 \$ |
| Journal des chèques 2100343 – 2100346 | 19 486,21 \$ |
| Journal des chèques 2100347 – 2100379 | 57 114,83 \$ |
| Journal des chèques 2100380 – 2100422 | 80 059,34 \$ |
| Journal des chèques 2100423 – 2100427 | 82 927,90 \$ |
| Journal des chèques 2100428 – 2100429 | 12 233,00 \$ |
| Journal des chèques 2100430 | 83 384,47 \$ |
| Journal des chèques 2100431 – 2100448 | 214 606,07 \$ |

9688-010321 **CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES ŒUVRES D'ART DE M. GIOVANNI GEROMETTA (VOLET 2) – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le contrat (volet 2) avec M. Giovanni Gerometta pour la réalisation des œuvres d'art qui seront installées à l'angle de la Route 138 et de la rue des Montagnards;
- b) d'autoriser le paiement des autres dépenses inhérentes au projet.

9689-010321 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – GRIEFS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner l'offre de services du 5 février 2021 pour représenter la Ville lors de l'arbitrage des griefs.

9690-010321 **MANDAT À ME JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER – CESSIION DE TERRAIN AU CPE LA PELUCHE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater Me Jean-François Gauthier :

- a) afin de préparer tous les documents nécessaires à la cession d'un terrain connu comme étant le lot 6 426 539 au CPE La Peluche à titre gratuit;

- b) les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de la cessionnaire;
- c) date limite de construction : 31 décembre 2022;
- d) obligation de rétrocéder le terrain à la Ville si le délai mentionné au sous-paragraphe c) n'est pas respecté;
- e) la cessionnaire s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes lois régissant le type d'entreprise qu'elle compte exploiter;
- f) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

9691-010321 **MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC ST-FERRÉOL LES NEIGES POUR AJOUTER DE NOUVEAUX POSTES DE POMPAGE – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de modifier l'entente avec la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour ajouter de nouveaux postes de pompage et d'autoriser le maire M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'addenda.

9692-010321 **OEUVRE D'ART (VOLET 2) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – FONDS ÉOLIEN, PARTIE EST**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré – fonds éolien partie Est.

9693-010321 **OEUVRE D'ART (VOLET 2) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUIVANT L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à déposer une demande d'aide financière suivant l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale Nationale.

9694-010321 **PROJET D'ENSEIGNE – 10961, BOUL. STE-ANNE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 10961, boulevard Sainte-Anne a déposé une image pour une demande de permis pour modifier l'enseigne commerciale détachée du bâtiment pour promouvoir la vente de vêtements et bottes pour le travail et la sécurité dont l'emplacement sera situé au sous-sol de la boutique chasse-pêche;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 m calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU que le design, la forme, le graphisme, la couleur, les matériaux et le support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'enseigne projetée ne répond pas au critère d'harmonisation des couleurs avec l'architecture du bâtiment et du reste de l'enseigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, de refuser le projet de modifier l'enseigne commerciale détachée pour annoncer les vêtements et les bottes pour le travail et la sécurité, déposé par le propriétaire du 10961, boul. Ste-Anne suivant les documents joints à la recommandation #21-06 du CCU du 16 février 2021.

9695-010321 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 11 RUE DES CORMORANS**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11, rue des Cormorans a déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement de la maison en cour arrière sur la structure de la galerie existante;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis pour des travaux modifiant l'apparence extérieure d'un bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux proposés favorisent l'intégration au bâtiment et satisfont les critères visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet d'agrandissement de la maison en cour arrière suivant les documents joints à la recommandation #21-07 du CCU du 16 février 2021.

9696-010321 **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – PIGNONS-SUR-MONT (47 RUE MILOT)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 47, rue Milot a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon

détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #21-08 du CCU du 16 février 2021.

9697-010321 **REMPLACEMENT DES ENSEIGNES – 10997, BOUL. STE-ANNE (ESSO)**

ATTENDU que le représentant du propriétaire de Provision Côté, entreprise située au 10997, boulevard Sainte-Anne, a déposé les plans pour une demande de permis pour le remplacement de deux enseignes apposées sur la marquise et le remplacement de l'enseigne détachée pour annoncer le poste d'essence « Esso » en lieu et place de la bannière actuelle « Mobil »;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que le projet concerne le remplacement du nom de la bannière par le même type d'enseigne et le même matériau (aluminium);

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le remplacement de deux enseignes apposées sur la marquise et le remplacement de l'enseigne détachée pour annoncer la bannière « Esso » au lieu de la bannière « Mobil » suivant les documents joints à la recommandation #21-09 du CCU du 16 février 2021.

9698-010321 **EMBAUCHE DE M. ÉRIC TOUCHETTE À TITRE DE SURNUMÉRAIRE JOURNALIER OPÉRATEUR (30 SEMAINES)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Éric Touchette à titre de surnuméraire journalier opérateur pour une période de 30 semaines à compter du 16 avril 2021.

9699-010321 **EMBAUCHE DE M. PATRICK LONGCHAMPS (26 SEMAINES) À TITRE DE JOURNALIER SAISONNIER RESPONSABLE DES PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Patrick Longchamps à titre de journalier saisonnier responsable des parcs et espaces verts pour une période de 26 semaines à compter du 26 avril 2021.

9700-010321 **APPEL D'OFFRES PUBLIC SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU BEAU-MONT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures de la rue du Beau-Mont;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'estimé préliminaire des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public.

9701-010321 **BEAUPRÉ EN PÊCHE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D'EAU**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Fondation de la Faune dans le cadre du programme Pêche en herbe;
- b) d'abroger la résolution 9668-180121 adoptée le 18 janvier 2021.

9702-010321 **EMBAUCHE DE M. GUILLAUME THIBAUT – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AUX LOISIRS À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher M. Guillaume Thibault à titre de préposé à l'entretien aux loisirs à temps partiel selon le salaire en vigueur.

9703-010321 **ORDRE DE MODIFICATION ODM#2 - PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de modification ODM#2 au montant de 53 012,80 \$ plus les taxes applicables soit 60 951,47 \$.

9704-010321 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES AVANCEMENTS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques tel que produit en annexe sous la cote 010321-01.

9705-010321 **RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la demande au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 2- Projet d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de service ou d'un regroupement municipal pour la construction d'une caserne de pompier, a été jugée prioritaire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (Dossier numéro 20223291);

ATTENDU QU'UNE résolution de chacune des Municipalités admissibles au programme est requise;

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

9706-010321 **ADDENDA #1 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'addenda #1 à l'entente intermunicipale incendie.

9707-010321 **AFFICHAGE DE POSTE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL POUR LA BRIGADE DE BEAUPRÉ – ST-JOACHIM**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser l'affichage de poste de pompiers à temps partiel pour la brigade de Beaupré-St-Joachim.

9708-010321 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR INSTALLER UN FEU DE CIRCULATION SUR LA ROUTE 138 À L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que le conseil municipal a l'intention de faire construire la nouvelle caserne sur la Route 138 du côté nord à l'ouest de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU que le conseil municipal souhaiterait que le ministère des Transports installe un feu de circulation sur la Route 138, le tout tel que plus amplement démontré sur le plan joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports une étude de faisabilité quant à l'installation dudit feu de circulation.

9709-010321 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1261 décrétant des travaux municipaux pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, la démolition de la caserne actuelle et les honoraires professionnels y étant reliés et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 847 200 \$, remboursable en vingt (20) ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

9710-010321 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 43.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe